

## La fête de l'école

La cérémonie clôturant l'année scolaire a eu lieu le 18 juin, les enfants ont fait de très belles représentations.



## Le feu d'artifice

Même si certains étaient déjà en congés, vous étiez nombreux à venir admirer le feu d'artifice tiré sur le terrain de sports le 13 juillet au soir. En attendant que le ciel s'illumine, les familles ont pu dîner sur place et les enfants ont particulièrement apprécié la retraite aux lanternes. Ces moments de convivialité et de partage sont à l'image de la douceur de vivre de notre village.



## Air legend - Les 10 et 11 septembre

Air Legend a rassemblé près de 65 000 personnes sur le week-end malgré une météo capricieuse. Une belle organisation et toujours de très beaux spectacles aériens.



Top gun dans le ciel aérien de Limoges-Fourches.

## Les associations

### Yoga

Tous les mardis soir de 19 à 20 heures.  
180 euros par an + adhésion association.  
Renseignements : Isabelle Pelletier - 06 33 92 50 85  
Email : isabelle@tadayoga.fr



### Zumba

Tous les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30 et les jeudis de 19 h 00 à 20 h 00 à la salle Les Ormes.  
Renseignements : jmzumbas@gmail.com



Soirée « Octobre Rose » pour la lutte contre le cancer du sein



### Body Karaté

Cours adultes/enfants tous les lundis soir de 19 h 30 à 20 h 30 à la salle Les Ormes de Limoges-Fourches. Cours d'essai gratuit.

Renseignements : 06 84 98 05 78  
Email : teambodyk@gmail.com



### Modélisme

Un des plus grands clubs de modélisme du sud-parisien est présent dans notre village. Si vous êtes fan de modélisme d'avion, ce club est pour vous.

Renseignements : aav.asso@gmail.com / Yves VERTAL



**Rédaction :** Philippe CHARPENTIER,  
Aline COUDERC, Bernard HOMBURGER,  
Valérie LECONTE, Céline LEVALLOIS,  
Fabienne VANDEWINCKELE,

**Directeur de publication :**  
Philippe CHARPENTIER

**Réalisation :** Sandrine MORVAN

**Tirage :** 250 exemplaires

IMPRIME PAR GENCONTACT

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**MAIRIE**

11, place de l'Eglise  
77550 LIMOGES-FOURCHES  
mairie@limogesfourches.fr  
01.64.38.87.08



# VIVRE À LIMOGES-FOURCHES

Votre magazine d'informations municipales

Edition n° 31 - 2022

## AU SOMMAIRE

Nos impôts locaux

Les travaux

L'eau potable à Limoges-Fourches

Les mesures en faveur des économies d'énergie

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Les gens du voyage

La police intercommunale

La collecte des déchets par le SIETOM

La rentrée scolaire

L'aide à la rentrée scolaire

L'école des 4 chemins : Restaurant scolaire et agrandissement

Le Conseil Municipal des Jeunes

L'inauguration de l'Eglise Saint Médard

La Maison des copains

La fête de l'école

Le feu d'artifice

Air Legend

Les associations



## APPEL aux BONNES VOLONTES

Nous souhaitons faire vivre notre Eglise, qui vient d'être entièrement rénovée, en accueillant des manifestations culturelles (musiques variées, théâtre, conférences, spectacles...).

Si vous souhaitez vous impliquer, pour que notre village soit plus vivant, nous vous proposons de nous retrouver en mairie le **samedi 19 novembre à 11 h 00.**

Nous échangerons nos idées !!!!



## Nos impôts locaux



Chaque automne nous rappelle de nous pencher à nouveau sur notre devoir d'acquitter nos impôts locaux !

Tout d'abord la **taxe foncière** et pourquoi a-t-elle augmenté ?

- Le taux d'imposition voté par la commune a augmenté de **2,8%**, taux inférieur à celui de l'inflation connu en France cet automne, mais nécessaire pour amortir en partie les augmentations des biens et services achetés.

- Ce taux est appliqué à une base correspondant à la moitié du loyer annuel théorique du bien considéré que l'Etat, compte tenu de la flambée du coût de l'énergie, a actualisé avec un coefficient multiplicateur de 3,4%.

- C'est sur la nouvelle valeur de cette base que sont ensuite appliquées les contributions aux différentes entités (intercommunalité, taxes spéciales, taxe ordures ménagères).

La **taxe d'habitation** ensuite :

- Elle n'existe pratiquement plus depuis 2018 et a permis à 80% des foyers de bénéficier de sa suppression totale sur la résidence principale.

- Le taux d'exonération passera à 100% en 2023 sauf pour les contribuables assujettis à l'ISF et en fonction de leur revenu fiscal de référence.

Quelques mots sur la colonne taxe **GEMAPI** de votre avis :

- Cette taxe non obligatoire, appelée aussi taxe inondation, instaurée en 2014 pour financer les dépenses d'investissements et de fonctionnement en lien avec les milieux aquatiques, vient s'ajouter aux taxes foncière et d'habitation.

- La CAMVS a décidé de participer à ce dispositif et de s'en acquitter pour un montant par habitant jusqu'à ce jour relativement faible.

- Elle devra se prononcer à nouveau sur cet engagement en avril 2023 et vous serez informés de la décision de son Conseil.



## Les travaux

### L'Eglise

Le délai et le montant prévisionnel ont été respectés. Les subventions attendues de la Région et du Département ont été versées. La réception des travaux a été faite sans réserves.

L'inauguration a eu lieu le 21 Mai, en présence de notre députée et de nos conseillers régionaux et départementaux. Une centaine de personnes du village était présente.

Unaniment, tout le monde a reconnu un travail exceptionnel, accompli par les entreprises, qui ont restauré l'église.

Notre souhait est d'organiser des manifestations culturelles, dans cet édifice. Prochainement, une équipe d'élus et de non-élus va proposer un programme de rencontres culturelles, plus spécialement dans le domaine de la musique.

### Rue de la Seigneurie

Malgré les emplacements de stationnement et une circulation alternée, on observe des véhicules circulant à vive allure. Les riverains de cette rue sont inquiets pour les piétons et plus spécialement pour les enfants.

Aussi, dans le cadre de subventions dites « Amendes de police », « une écluse » sera réalisée, durant les vacances de la Toussaint. Cela consiste à mettre en place un rétrécissement de la chaussée, avec la mise en place d'un coussin berlinois. Il existe la même chose à la sortie du hameau de Fourches.

Ce projet a été validé par les services techniques du Département.



### Rue de Mauny

La partie entre la Cour de la Planchette et la sortie de la propriété de Mauny est très étroite et dépourvue de trottoirs et de collecteurs d'assainissement.

Des travaux sont en cours, pour remédier à cela.

Depuis le 12 Septembre, une canalisation en tuyau fonte de diamètre 300 mm et des branchements pour toutes les habitations ont été réalisés.

Ces travaux sont financés à 100 % par l'agglomération CAMVS.

Ensuite, ce sera la création de trottoirs et l'élargissement et la reprise de la voirie. Le financement est assuré à hauteur de 40 % par le Département et le solde par autofinancement de la commune.

Ces travaux devraient être terminés fin Novembre.

### Rue de Bougainville

Reprise du trottoir, côté droit en sortie de Fourches. Ces travaux sont autofinancés par la commune.

### Quid du financement ?

Le SIVOM a reçu les accords de participation du département, de la région et de la banque pour assurer l'autofinancement. Ne reste plus qu'à attendre le feu vert définitif de l'Etat pour le financement du total de sa part dans l'ensemble de l'opération.

### Quel planning avancer ?

Les délais légaux à respecter pour ce type de construction ainsi que la situation actuelle des marchés du bâtiment permettent d'envisager la finalisation de l'opération dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre scolaire 2023/2024.

## Le Conseil Municipal des Jeunes

### Le Potager

« La distribution des légumes de notre potager, ajoutée à cela à la générosité des habitants de Limoges-Fourches qui ont rapporté œufs, légumes de leur jardin, a rencontré un vif succès.

Beaucoup de travail mais une belle récompense au bout.

Et cela me motive pour renouveler l'opération l'année prochaine avec une plus grande récolte j'espère ! »

**Manon LEVALLOIS**



### La soirée pizza

La soirée pizza film a eu un grand succès, nous prévoyons de la renouveler en octobre.



## Inauguration de l'Eglise Saint Médard

Elus et bénévoles étaient très fiers de montrer les travaux de l'église Saint Médard lors de son inauguration le 21 mai 2022.



## La Maison des copains



*Pique-nique de fin d'année avant les vacances d'été*

Un nouvel autocollant sur le couvercle du bac : un bon mémo au moment de trier.

Cette nouveauté est relayée sur le site internet et page Facebook de notre commune (intégration des moyens de communication de chaque commune).

VOTRE BAC DE TRI

La fréquence de collecte restera la même mais votre bac jaune peut être changé s'il devient trop petit pour contenir tous les emballages.

Rendez-vous sur [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) à la rubrique « Services en ligne » ou scannez le QR code.



En habitat collectif, le SIETOM accompagne les gestionnaires, syndicats de copropriétés, bailleurs, sociétés de nettoyage, gardiens et propriétaires pour adapter le volume des conteneurs si nécessaire. N'hésitez pas à prévenir votre interlocuteur habituel si vous constatez un manque de place dans les locaux propreté pour qu'il contacte le SIETOM.

Le SIETOM reste à votre disposition  
du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.64.07.99.75  
ainsi que sur son site internet [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) à la rubrique « contactez-nous »

\*\*\*\*\*

## La rentrée scolaire

### Effectifs



Le jeudi 1<sup>er</sup> septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école et la rentrée s'est bien passée, malgré un effectif encore en augmentation cette année, avec 130 élèves accueillis au sein des 5 classes de Limoges-Fourches et Lissy.

Cette année, l'école maternelle de Limoges-Fourches accueille 56 élèves, répartis dans les 2 classes de Mmes MAGNAVAL et TROMAS.

A Lissy, Mme CAMBON accueille 28 élèves (13 CM1 et 15 CM2), Mme PETIT 29 élèves (14 CE1 et 15 CE2) et Mme CREGUT (petite école) 17 CP.

7 personnels sont affectés par le SIVOM du Brasson à l'accompagnement scolaire (ATSEM), périscolaire (restauration scolaire et garderie) et à l'entretien des locaux.

### La restauration scolaire

Cette année, la commune de Moissy-Cramayel ne pouvant plus accueillir les enfants de Limoges-Fourches, la restauration scolaire a dû être organisée différemment, dans l'attente de la construction de la nouvelle cantine à proximité de l'école de Lissy.

La cantine d'Evry-Grégy-sur-Yerres a accepté d'organiser deux services pour absorber une partie des élèves (soit une cinquantaine d'enfants accueillis du CP au CM2), tandis qu'un service de cantine est organisé provisoirement dans la salle polyvalente de Limoges-Fourches pour les petits de maternelle.

La Commune de Limoges-Fourches a mis à disposition du SIVOM du Brasson (à titre gracieux) la salle polyvalente Les Ormes afin de permettre cette organisation. Pendant toute la période d'occupation, la salle n'est plus louée.

Ce service, qui accueille 35 enfants, est encadré par 3 agents du SIVOM et les repas sont préparés et livrés par la société Convivio et réchauffés sur place. Ce service présente l'avantage pour les petits de ne pas avoir à prendre de car pour aller déjeuner.

**Subvention de la Commune :** Cette année, pour palier l'inflation, le Conseil municipal a décidé de porter la subvention « cantine » à **1,50 € par enfant et par repas, quel que soit le lieu de restauration.** Cette subvention est automatiquement déduite du montant du repas. Les parents n'ont aucune action à effectuer.

### L'aide à la rentrée scolaire

La Commune a par ailleurs reconduit l'aide à la rentrée scolaire attribuée chaque année aux parents d'élèves scolarisés dans un établissement d'enseignement secondaire.

Cette année compte tenu de l'inflation, cette aide a été relevée à **60 euros** par élève concerné. Vingt-trois familles ont pu bénéficier de cette aide.

### L'école des 4 chemins : Restauration scolaire et agrandissement

Le projet de construction d'un restaurant scolaire et de deux classes supplémentaires se précise et a fait l'objet d'un avant-projet architectural.

#### Où en est-on à ce jour ?

L'Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) a été choisi et va procéder au lancement de la procédure du choix définitif du cabinet d'architecture.

Ce dernier sera chargé dès lors de finaliser le projet et de mettre en forme la demande de permis de construire.

Les démarches obligatoires auprès des divers organismes seront alors lancées (l'avis des Bâtiments de France a déjà été sollicité pour gagner du temps).

## L'eau potable à Limoges-Fourches

Notre eau provient de deux ressources :

- deux captages, qui puisent l'eau dans la nappe des calcaires de Champigny, à environ 80 m de profondeur : l'un à Lissy et l'autre à Coubert,
- de l'usine de la prise d'eau en Seine, à Morsang-sur-Seine, via une canalisation de Brie-Comte-Robert à Grisy et au château d'eau de Coubert.

Il y a deux modes de gestion de l'eau : la régie et la délégation de service public.

Depuis de nombreuses années, le choix s'est porté sur la deuxième solution.

Actuellement, le délégataire est SUEZ. La compétence de l'eau, tout comme l'assainissement, est gérée par la Communauté d'Agglomération et non par la commune.

Le délégataire assure le transport et la distribution de l'eau, l'entretien des forages et des châteaux d'eau, ainsi que la facturation.

Un contrat de délégation est signé pour 10 ans. Le délégataire est responsable de la qualité de l'eau et doit, à tout moment, distribuer une eau conforme aux normes de l'ARS. Dans le cas contraire, il lui est appliqué des pénalités ; il doit informer la population et procéder aux rectifications nécessaires.

Le délégataire doit aussi, en permanence, contrôler les fuites et principalement sur les canalisations de transport appelées « feeder ». Il doit respecter les règles concernant les pertes et en cas de non-respect, des pénalités lui sont appliquées. C'est la raison pour laquelle, il est de son intérêt de procéder rapidement aux réparations. Ce fut le cas cet été, où il a fallu réparer une conduite importante. Il faut prévenir les abonnés 48 heures à l'avance, pour qu'ils prennent leurs précautions, pendant la coupure d'eau.

Globalement, le réseau sur la commune est en bon état. Bon nombre de kilomètres de canalisations a été remplacé, durant les 20 dernières années, sachant que la durée de vie moyenne est de 80 ans. Le château d'eau a été rénové complètement, il y a à peine 10 ans.



## Les mesures en faveur des économies d'énergie

### L'éclairage public



Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> Juillet, la coupure partielle de l'éclairage a été évoquée. Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il a été décidé de maintenir l'éclairage toute la nuit.

Toutes les lampes sont en LED et l'appareillage de chaque lanterne permet un abaissement de la luminosité de :

- ⇒ 100 % du coucher du soleil jusqu'à 22 h,
- ⇒ 70 % de 22 h à 0 h,
- ⇒ 50 % de 0 à 6 h,
- ⇒ 70 % au lever du soleil.

### Les illuminations de fin d'année

Pour 2023, le conseil municipal a décidé de les maintenir mais de les diminuer dans la durée.

Pour cette année, elles seront diminuées d'une semaine.



### Les panneaux photovoltaïques

Nous avons demandé au Syndicat des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) de nous proposer une étude de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes.



### Le chauffage

Comme chacun d'entre vous, nous serons vigilants et nous respecterons la température à maintenir dans les locaux communaux et dans les écoles.



## Le P.L.U.



L'enquête publique s'est déroulée du 12 Septembre au 12 Octobre.

Conformément à la loi, un commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal. Il a reçu les observations, les remarques et les suggestions de certains habitants. Il doit ensuite établir un rapport dans un délai d'un mois, soit pour le 12 Novembre. Ce rapport est transmis au Tribunal et à la Préfecture. Ensuite, la préfecture a deux mois pour approuver ou pas, tout ou partie des pièces constituant le PLU.

S'il n'y a aucune observation, le conseil municipal approuvera ce nouveau PLU dans le courant du mois de Janvier 2023. Un mois après, il sera mis en application, ce que l'on appelle opposable aux tiers.

## Les gens du voyage

L'année 2022 a été particulièrement impactée par la présence des gens du voyage, tant sur le stade, que sur un terrain privé, rue du Parc.

Pour la première fois, un groupe de 130 caravanes, soit environ 500 personnes, s'est installé.

Il faisait partie d'une mission évangélique.

Leur présence provoque des gênes pour les riverains et des problèmes sanitaires et de sécurité.

Avec l'aide d'une association « le GIP », nous avons pu négocier la durée de leur présence, qui n'a jamais dépassé 2 semaines, alors que bon nombre de communes environnantes ont dû les supporter 2 mois, voire plus.

Nous vous rappelons que la gestion des gens du voyage est une compétence de l'agglomération CAMVS et non de la commune. Mais c'est, malheureusement, le maire qui doit gérer leur présence journalièrement.

La présence et le nombre des gens du voyage ont été particulièrement importants cette année dans notre secteur.

De ce fait, les Maires des communes rurales du secteur ont demandé un entretien avec Monsieur le Préfet. Ils ont été reçus en présence de Monsieur Vogel, Président de la CAMVS.

Ce dernier a pris l'engagement, que dans un délai de 1 an, nous serions en conformité avec la loi pour l'aménagement d'une aire de grand passage.

Au vu de nos engagements, Monsieur le Préfet a accepté de nous considérer en conformité. Maintenant, le Maire peut demander au Tribunal d'Instance de faire procéder à l'expulsion des gens du voyage.

C'est la raison pour laquelle, la dernière occupation sur le terrain privé n'a duré que 48 heures.

La commune a pris des mesures conservatoires, pour éviter la venue des gens du voyage, à savoir :

- création d'un fossé et d'un merlon et renfort de plots béton, sur le stade,
- mise en place de bordures anti-stationnement, sur la rue du Parc.

Le coût de tous ces aménagements est de 23 000 euros. Ce montant aurait été plus utile pour d'autres travaux !!!!!

Le risque zéro n'existe pas et malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas à l'abri de les voir revenir à nouveau, dans notre village.

Ce sujet a largement été débattu, lors du conseil municipal du 23 Septembre.



## La police intercommunale

A l'initiative des Maires des communes de la CAMVS, cette dernière a décidé de lancer un projet visant, compte tenu du besoin de sécurité croissant sur le Territoire communautaire, à mettre en place une Police Intercommunale.

Un groupe de travail associant les représentants des 20 communes est en passe de finaliser ses travaux et de proposer une convention aux communes qui auront jusqu'à fin 2022 pour se positionner. A l'heure actuelle, 17 communes ont exprimé leur accord pour faire partie du dispositif.

Le bénéfice de ce service, pour notre commune, sera de pouvoir solliciter l'intervention des équipages, de jour comme de nuit, et viendra renforcer le rôle de la brigade de gendarmerie qui restera l'interlocuteur prioritaire des habitants et travaillera en liaison avec cette police intercommunale.

Cette police disposera des mêmes prérogatives que les polices municipales et assurera quatre groupes de missions :

- sécurité des personnes,
- atteintes aux biens,
- circulation et stationnement,
- missions de police administrative générale.

Un estimatif du coût annuel pour notre commune est de l'ordre de 13 000 € pour 2023 étant entendu que la CAMVS prend à sa charge les locaux, les matériels et les équipements nécessaires pour assurer leurs missions.

Outre un Chef de service, l'effectif sera de :

- 6 agents pour la police de jour,
- 9 agents pour la police de nuit.

La convention liant les communes adhérentes prendra fin le 31 décembre 2026.

## La collecte des déchets par le SIETOM

**VOTRE GESTE DE TRI SIMPLIFIÉ**  
**Tous les emballages se trient dans le bac jaune**

**Tri des emballages : votre geste quotidien se simplifie !**

**Depuis le 3 octobre**, il est possible de déposer tous les emballages dans votre bac jaune.

**S'engager pour plus de recyclage**

Depuis des années, le SIETOM s'est engagé pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume des ordures ménagères. L'adhésion des habitants a offert de bons résultats mais il était crucial d'aller encore plus loin et de s'aligner sur les objectifs nationaux. La simplification des consignes permettra de trier davantage et d'augmenter les performances de recyclage sur le territoire.

**Depuis le 3 octobre, il est possible de déposer dans le bac jaune :**

⇒ Bouteilles et flacons mais aussi barquettes et pots, sachets et films en plastique, barquettes en polystyrène



Bouteilles, flacons, barquettes, pots, films et sachets en plastique, barquettes en polystyrène

⇒ Aérosols, pots, barquettes, boîtes ainsi que les petits emballages en métal



Aérosols, boîtes, barquettes et petits emballages en métal

⇒ Cartons, cartonnettes, briques alimentaires



Cartons, cartonnettes et briques alimentaires

Plus de simplicité dans les règles de tri engendre moins d'hésitations.

**Les gestes réflexes :**

Une seule question : C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac de tri.

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac, sans sac et sans les imbriquer les uns dans les autres

**L'accompagnement pour la qualité du tri au quotidien**

*CAMPAGNE DE COMMUNICATION EN SEPTEMBRE :*

Courant septembre, le SIETOM a organisé une distribution dans toutes les boîtes aux lettres (habitats individuels et collectifs) d'un kit de communication composé d'un courrier, d'un mémo tri et d'un sticker (autocollant uniquement pour les habitats individuels).

**N'hésitez pas à envoyer un mail avec votre adresse à [info@sietom77.com](mailto:info@sietom77.com) si vous ne l'avez pas reçu.**